

## FORMATION CONTINUE

# Intervention en situation de comportements perturbateurs

Série Leader | LEA212

## Public cible

Cet atelier s'adresse aux professeurs qui exercent un rôle de leader/gestionnaire académique dans notre Faculté (direction facultaire, direction départementale, services, programmes, Centre, Bureau)

## Contexte

Dans le domaine de la santé, le terme « comportements perturbateurs » réfère à des attitudes, des paroles, des actions et/ou des inactions « inappropriées », c'est à dire, qui nuisent ou risquent de nuire, ultimement, à la qualité des soins. À la FMSS, ce concept s'apparente à des situations de manque de professionnalisme, d'attitudes et/ou de communications problématiques, lesquelles sont susceptibles d'affecter négativement les personnes, les équipes, et la qualité du travail et de l'apprentissage.

Or, on sait que la sécurité psychologique constitue un facteur déterminant de l'apprentissage et de la performance des équipes. Elle dépend d'un environnement respectueux et ouvert, où les façons de communiquer sont saines. Les comportements perturbateurs peuvent être lourds de conséquence, à court, moyen et long terme...

Face à de tels comportements, la personne en position d'autorité gagne à être proactive, ne serait-ce que pour bien analyser la situation. Elle doit envisager des mesures concrètes pour qu'ils cessent, ce qui implique généralement une ou des conversations avec la personne concernée. Pour intervenir de la meilleure façon possible dans ces situations délicates, il est utile de s'inspirer de certains principes et d'approches reconnues.

Cet atelier comportera des exposés interactifs, des réflexions individuelles, des travaux en petits groupes, des discussions entre pairs et en grand groupe. Diverses notions clés seront explorées, des outils utiles seront partagés, et l'expérience des participants sera à l'honneur.

## QUAND

**Le 7 octobre 2024  
de 12h00 à 15h00  
(Heures de l'Est)**

## DURÉE

**2.5 heures**

## LIEU

**FMSS - Campus de Sherbrooke** LOCAL :

X4-6435

3001, 12E AVENUE NORD

SHERBROOKE (QC) J1H 5N4

Date limite d'inscription :

**3 octobre 2024**

## Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

- Reconnaître les principaux **aspects dynamiques** entourant les **comportements perturbateurs** : les **manifestations**, les **causes**, les **impacts**, les **objectifs** d'intervention, et les **rôles et responsabilités** des différentes parties concernées pour qu'ils cessent.
- **Intervenir** auprès d'un collègue présentant un comportement perturbateur, d'une **façon éclairée et adaptée au contexte**, en **cohérence avec les pratiques reconnues**.
- Faire appel à des **ressources** ou des **collaborations** complémentaires au besoin.

## Informations additionnelles

Un dîner (boîte à lunch) sera fourni aux personnes inscrites lors de cette formation.

## Préalables

Cet atelier est l'un des 6 de la Série Leader du CPSS.

Il n'y a aucun prérequis, quoiqu'avoir préalablement fait l'atelier "Défis interpersonnels – LEA211" permettra probablement d'en profiter encore mieux.

## Animation

### Animation :

P<sup>re</sup> Marie Giroux

P<sup>re</sup> Anne Méziat

### Conception :

P<sup>re</sup> Marie Giroux

## Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **2 heures 30 minutes** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **2 heures 30 minutes** d'activités de développement professionnel.*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures 30 minutes** de section 1.*

*Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **2 heures 30 minutes** de crédits MainPro+.*

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.